

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 46 (1901)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

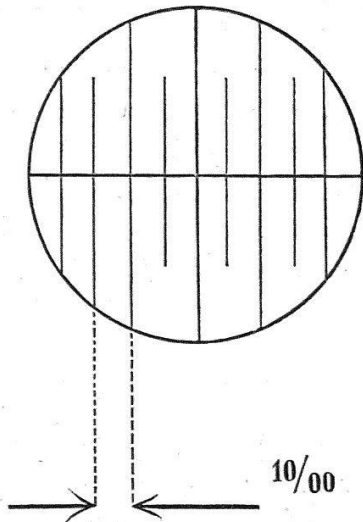
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATIONS

### SUISSE

**Application d'un micromètre à une jumelle pour la correction des tirs d'artillerie.** — Je porte à la connaissance de mes camarades une innovation que j'ai introduite dans ma stéréo-jumelle à prismes Zeiss-Krauss de Paris. Elle consiste en une plaque micrométrique située dans le plan focal commun de l'objectif et de l'oculaire. La division a été faite particulièrement pour mon usage comme officier d'artillerie ; elle permet d'apprécier avec une grande précision les écarts latéraux des projectiles.

Pour la grandeur de ce micromètre, je me suis basé sur le fait qu'à une division de dérive à l'appareil de pointage correspond un déplacement latéral du projectile de 1 m. par kilomètre. Le micromètre a donc été divisé par un certain nombre de traits, de telle sorte que l'intervalle compris entre deux traits consécutifs correspond à un écart de 10 m. par kilomètre ou bien, ce qui revient au même, à 10 divisions du curseur latéral de l'appareil de pointage.



Ma jumelle ayant un grossissement de huit fois un champ de 87 m., elle me permet donc d'apprécier un écart latéral de 40 m. par kilomètre de chaque côté du centre du micromètre, soit un écart total de 80 m. par kilomètre.

La description qui précède montre que ce micromètre permet à l'officier d'artillerie, par une simple observation du point de chute par rapport au but, d'indiquer immédiatement et sans le moindre calcul, le nombre de divisions dont le pointeur devra déplacer la dérive pour ramener le coup en direction.

Cette division micrométrique rend de très **grands** services aux chefs de batterie, lors du tir indirect avec point de mire auxiliaire ; j'ai pu m'en convaincre pratiquement à mon cours de répétition au mois de septembre dernier. Elle permet, par un simple coup d'œil donné dans l'instrument, de lire directement, sans s'occuper de la distance, la dérive à indiquer à l'officier de batterie, pour amener le projectile en direction, la pièce étant pointée sur un point de mire auxiliaire.

Elle permet également par de simples lectures d'indiquer la dérive à chaque pièce lors de la répartition du feu.

Il n'est pas nécessaire que les traits traversent le champ complet du micromètre ; on pourrait à la rigueur leur donner une longueur déterminée (quelques millièmes), qui servirait à repérer en même temps la hauteur d'éclatement des projectiles.

Il est encore à remarquer que ces divisions tracées sur le verre n'apportent aucun gêne dans l'emploi ordinaire de la jumelle, et ne diminuent pas pratiquement la luminosité de l'instrument.

MAX BERG,

Lieut. d'artillerie, comp. 4 de position.

---

### ITALIE

**Stage d'instruction.** — Le ministre de la guerre vient de décider qu'en 1901 il y aura des cours facultatifs d'instruction pour les officiers inférieurs d'infanterie appartenant à la catégorie dite *de complément* ou à la milice territoriale. Ces cours, auxquels pourront assister les officiers supérieurs de milice territoriale, donneront lieu à un classement. Seront seuls classés les officiers qui auront eu au plus trois absences justifiées par des motifs sérieux. Seront l'objet d'un blâme écrit sur le registre du personnel, les officiers qui, après s'être fait inscrire pour suivre le cours, y ont manqué sans motif valable. Les cours devront avoir lieu quand bien même il n'y aurait qu'un seul officier pour les suivre.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*Notre armée. Essais de psychologie militaire*, par le commandant Manceau, lauréat de l'Institut. Un vol in-18. Paris 1901. Eugène Fasquelle, éditeur.

Notre chroniqueur français a déjà signalé l'apparition de ce volume. Nous pourrions nous en remettre à sa compétence. Nous tenons cependant à attirer sur cet ouvrage extrêmement bien écrit et fortement pensé l'attention de ceux de nos lecteurs qu'intéresse une étude fouillée de l'esprit de l'armée et des institutions militaires françaises.

Il s'agit d'une suite d'articles parus dans diverses publications et à des époques différentes, mais auxquels un but constant imprime une unité parfaite. Ce but est de dégager l'œuvre de réforme que doivent accomplir le législateur, les mœurs publiques et les militaires eux-mêmes pour favoriser le développement rationnel de l'armée et créer entre elle et la nation l'union indispensable. Se plaçant à ce point de vue très élevé, le